

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
SERIGNAN DU COMTAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de SERIGNAN-DU-COMTAT
Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Julien MERLE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En	Qui ont pris part	Nombre
Exercice	à la	de
	délibération	votants
23	21	21
DATE DE LA CONVOCAION		
28 MARS 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
28 MARS 2023		
Affectation du résultat 2022 du budget principal.		

Présents :

M. Julien MERLE, Mme Lydie CATALON, M. Marc GABRIEL, Mme Marie-France ESTIVAL (arrive à 19h22), M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mme Bérangère DUPLAN, MM. Albert JUANEDA, André LACROIX, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, Jeanne SURDEL, MM. Hervé HARDY, Eric COLARD, Mme Annick DESAINT, MM. Jean-Christophe MONNIN, Denis GADEA, Frédéric MICHEL, Mmes Aurélie CALDARINI, Fanny ROSEAU, Marion SANGUINEDE, Camille SOULIER.

Représentée :

Mme Marie-France ESTIVAL par M. Marc GABRIEL.

Excusés :

Mme Catherine BOURACHOT,
M. Yvan ESPINASSE.

Mme Annie BOURCHET est nommée Secrétaire de Séance.

Rapporteur : Lydie Catalon

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14 ;

Vu les éléments d'arbitrage rendus par la commission finances du 22 mars 2023.

Conformément au compte administratif les résultats du budget principal se présentent ainsi :

	résultats cumulés 2022	reports dépenses	reports recettes	capacité de financement
Investissement	207 580.50 €	0 €	0 €	207 580.50 €
fonctionnement	357 203.25 €			357 203.25 €

Compte tenu des investissements à financer mais aussi des incertitudes quant au dépenses de fonctionnement il semble pertinent d'affecter seulement une partie du résultat de fonctionnement soit :

Section d'investissement :	Section de fonctionnement :
Compte R001 : 207 580.50	Compte R002 : 100 000
Compte 1068 : 257 203.25	

Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à l'affectation partielle du résultat de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

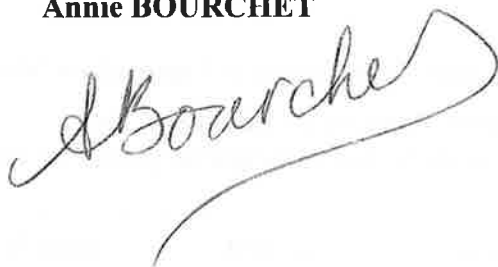
DECIDE :

- **DE PROCEDER** à l'affectation partielle du résultat de fonctionnement.

Vote : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Annie BOURCHET



Le Maire
Julien MERLE

